



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-085

PUBLIÉ LE 9 FÉVRIER 2024

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2024-02-08-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal CDIF 1 (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-02-08-00006

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
CDIF 1



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Centre des Impôts Foncier de Paris 1
6 rue Paganini
75972 Paris Cedex 20



FINANCES PUBLIQUES

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

La responsable du centre des impôts fonciers de Paris 1,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques de catégorie A désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

IDRAC Axel	CHAMPAGNE Arnaud
------------	------------------

b) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

ASSOUVIE Véronique	DUMENIEU Julien	MARQUE Stéphanie	POULIQUEN Philippe
UGHETTO Marie-Véronique	VAYSSETTE Arthur	WINEK KAROLINA	

c) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

BRUSA Cyprien	POUGIS Vincent	BENZIDOUR Boualem
GERVAIS Sandrine	BRIARD Xavier	HAKOUN Philippe
BOSQUELLE Marie	HEUX Kévin	
ARROUCHE Sabrina	MONGKHOL Ratdavone	GUY Patrice
FARES Cécile	DE LOS SANTOS Alexis	VALLEAMA Audrey

2) Sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses aux agents des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

IDRAC Axel	VAYSSETE Arthur	POULIQUEN Philippe	WINEK Karolina
DUMENIEU Julien	ASSOUVIE Véronique	MARQUE Stéphanie	CHAMPAGNE Arnaud

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 8 février 2024

La Responsable du centre des impôts fonciers de Paris 1,

Signé

Nicole DIEN-GORLIER